

La crèche de Louvie-Juzon ouvre ses portes



Les travaux de rénovation et d'aménagements financés par la CCVO étant terminés, le bâtiment a été mis à disposition de l'association "Pimponet", chargée de la gestion des deux crèches de la Vallée.

Après l'ouverture en mai du site de Laruns (11 places), le site de Louvie-Juzon a ouvert le 16 août dernier pour permettre l'adaptation des enfants. Il fonctionne effectivement depuis le 1^{er} septembre 2010. Avec une capacité d'accueil de 12 places, la structure permet de répondre aux besoins d'une vingtaine de familles. Il pourra évoluer à terme jusqu'à 22 places.

S'adressant à des enfants âgés de 10 semaines à 6 ans, la structure sera ouverte de 7h.30 à 18h.30, du lundi au

vendredi pour un accueil régulier ou occasionnel. Les fermetures annuelles (3 semaines en été 1 semaine à Noël) seront alternées avec le site de Laruns afin de favoriser la continuité du service tout au long de l'année.

Avec la mise en place de ces deux structures d'accueil destinées à l'ensemble des habitants de la Vallée d'Ossau, ce sont 6 emplois sur Louvie-Juzon, 11 pour l'ensemble de la structure que la CCVO finance en partenariat avec la CAF, le Conseil Général, le Conseil Régional et la MSA.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la directrice, Mme Dirat, au 06.88.58.07.27 ou vous rendre sur le site internet à l'adresse : <http://pimponet.jimdo.com>

Le mot du Maire

L'installation de la crèche intercommunale à Louvie-Juzon a permis de signer avec la CCVO un contrat de mise à disposition pour deux employés communaux.

Ce transfert nous a donné l'occasion de réorganiser avec efficacité les services communaux.

Dans un premier temps, deux responsables des employés communaux ont été nommés. Tous deux, sont chargés d'organiser et de planifier annuellement et hebdomadairement les agents sur les tâches à réaliser au sein des services périscolaires, d'entretien des locaux et des services techniques municipaux.

Cette restructuration positionne les agents par secteur d'activité en tenant compte de leur aptitude et contribue à instaurer une gestion rationnelle de nos ressources humaines.

Patrick LABERNADIE

Avec mon p'tit panier...



Cette année encore, malgré la crise et un début de saison quelque peu "frileux", le marché de Louvie-Juzon a su rester fidèle à la réputation qu'il s'est faite dans la Vallée et ses alentours. Moment de rencontre et de convivialité, il a animé la principale place du village pour le plus grand bonheur des résidents, des commerçants mais aussi des touristes venus goûter les saveurs du pays.

Petit plus cette année : la sonorisation de la place qui a amené une touche de gaieté supplémentaire.

Début des travaux à Jaout



Les travaux ont enfin commencé à Jaout pour la construction d'une cabane plus décente (la surface devrait être multipliée par 4), plus confortable (avec une installation électrique) et plus adaptée à la vie des bergers au XXI^e siècle. Un important terrassement a déjà été réalisé pour asseoir la futu-

re construction à un endroit plus abrité. Les premiers matériaux ont commencé à être acheminés et cela devrait se poursuivre au cours des prochains jours. Les premiers artisans devraient donc pouvoir commencer à travailler dès la première quinzaine du mois de septembre. Plein d'espoir, le PACT du Béarn a programmé les différentes étapes du chantier jusqu'à ... fin décembre ! Espérons qu'en cette année, la neige saura, elle aussi, s'ajuster aux retards déjà accumulés pour que les bergers puissent investir ces nouveaux locaux dès la prochaine campagne.



Comptes-rendus du Conseil Municipal

Séance du 2 juillet 2010

Après le recensement des risques d'inondation, de transports de matières dangereuses ou de feux de forêts, la Commission PCS, aidée par les services de l'Équipement, a travaillé à l'élaboration de ce Plan Communal de Sauvegarde. Ce plan a été présenté au Conseil Municipal qui l'a approuvé.

Faisant suite aux travaux déjà réalisés les années précédentes en étroite partenariat avec La Maison de la Monta-

gne, c'est la cabane Clos-Cot sur le plateau Deus Coïgts qui sera réhabilitée cette année. Ces travaux se dérouleront selon des conditions similaires à celles concernant les travaux des autres cabanes.

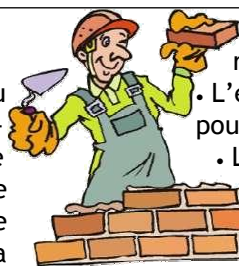
L'Association SCM Aventure Chlorophylle louera un bureau sur la Place Camps durant les mois de juillet et août afin de pouvoir proposer ses activités au public.



Séance du 28 juillet 2010

Suite à quelques "lenteurs" du PACT du Béarn à propos du projet de construction d'une cabane pour les bergers de Jaout, le Conseil Municipal a dû se réunir en urgence pour valider le choix des entreprises proposées par la Commission d'appel d'offres. Ont ainsi été retenues :

• La SARL Latapie pour le gros œuvre et la serrurerie ainsi que pour la char-



penne et la couverture en ardoises,

• L'entreprise MAYSTROU pour les menuiseries bois,

• L'entreprise MOULU-

QUET pour la plomberie et les sanitaires - PECS

• La société INEO pour l'électricité,

• L'entreprise ERBINARTEGARAY pour le carrelage et la faïence,

• L'entreprise TOST pour la peinture.

Séance du 27 août 2010



Après avoir voté la création d'une Bibliothèque Municipale lors d'une précédente réunion, le Conseil

Municipal a étudié les conditions de fonctionnement proposées par la B.D.P. (Bibliothèque Départementale de Prêt). Il a adopté le règlement intérieur et approuvé un principe d'ouverture au public deux fois deux heures par semaine ainsi que deux fois deux autres heures exclusivement réservées à l'école.

Le Conseil Municipal s'est dit favorable à la création d'une régie consacrée à la cantine scolaire ainsi qu'à l'attribution d'une indemnité forfaitaire au régisseur.

L'ouverture de la crèche intercommunale de Louvie-Juzon s'est accompagnée de la mise à disposition d'une employée de la Commune à raison de 32h.45 par semaine. Cela a engendré la nécessité d'une restructuration globale du temps de travail de certains personnels municipaux, l'augmentation du temps de travail pour l'un et la création d'un nouvel emploi non permanent à compter du 1^{er} septembre 2010.

Commissions...

La commission animation travaille actuellement sur une amélioration des illuminations de Noël. Un effort sera consenti dès cette année tant au bourg qu'aux hameaux. Les axes principaux, les places et les principaux bâtiments communaux seront ainsi mis en valeur.

Cette année, le choix est fait de différer les coupes affouagères au profit des chablis. La Commission Forêt, en accord avec les préconisations de l'ONF, informe la population que du bois de chauffage tombé lors de la tempête Xynthia est toujours disponible. Les personnes intéressées sont invitées à se renseigner à la mairie.

Les personnes intéressées pour participer bénévolement à l'animation de la Bibliothèque Municipale sont invitées à se faire connaître à la mairie. Une réunion d'information leur sera proposée fin septembre.

Dans le cadre d'un essai de la sirène du village, une simulation d'alerte sera effectuée, en concertation avec les autorités compétentes le vendredi 24 septembre prochain, le matin.

Le frêne qui a élu domicile sur le clocher de l'église ne saurait être toléré davantage. Il sera prochainement décapité et traité à cœur pour ne plus repousser.



Erratum : Les jeunes gens nés entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 1994 sont priés de s'inscrire à la mairie en vue de leur recensement militaire et de leur participation à la JAPD.

Au cours de l'été, les jeunes qui ont travaillé à nettoyer la seconde tourbière ont fait une découverte, et pas des moindres : ils ont mis au jour ... une quatrième tourbière ! Comme quoi une tourbière peut en cacher une autre...



La Commission Information rappelle que le bulletin Municipal « *Autour du Rey* » est également accessible et téléchargeable, en couleur, sur le site internet de la Commune (www.louvie-juzon.fr).

Des jeunes toujours vaillants



A l'heure où certains éprouvent le besoin de casser ou de semer le désordre pour se sentir exister, les jeunes de Louvie-Juzon qui ont travaillé pour la Commune au cours des deux mois

d'été se sont encore illustrés par leur vaillance et leur sérieux. Ils ont accueilli et renseigné les touristes au Point Info, ils ont prêté main forte aux services techniques des employés communaux pour nettoyer et embellir le village ou ont poursuivi la remise en état de la tourbière.

Rémi, Sandrine, Thomas, Anaïs, Cécile, Léo, Romain, Stéphane (x2), Aude, Carole, Nagis, Sylvain, Pauline, Julien et Maxime, le village est fier de vous et vous remercie pour votre engagement et pour le travail que vous avez accompli durant ces deux mois d'été.

Du côté des associations...

Du judo à Pédéhourat



A compter du 13 septembre 2010, une section judo traditionnel va s'ouvrir dans les locaux de l'ancienne école. Cette nouvelle activité s'adresse aux adultes et aux adolescents les

lundi et jeudi, aux enfants le mercredi. Les cours seront dispensés bénévolement par Alain BRUNET, ceinture noire 3ème dan.

Pour davantage de renseignements, Alain sera présent le mercredi 8 septembre, à l'école de Pédéhourat. N'hésitez pas à venir le rencontrer. Vous pouvez également le contacter au 05.59.05.80.71. Tous en kimono !

Du théâtre à Louvie-Juzon

L'atelier « Ossau-Plaine de Nay » de la compagnie Mandarine, en tournée mondiale, vous présente sa dernière création : « *Chica chic et sombre héros ou comment éviter le pire quand les événements se déchainent, les*

caractères s'affirment et que tout part à vau-l'eau... ». Ce spectacle sera donné au Foyer Rural de Louvie-Juzon le vendredi 24 septembre 2010 à partir de 20h.30.



Ouverture de la chasse

La période d'ouverture générale de la chasse à tir dans le massif montagnard

est fixée pour le département des Pyrénées Atlantiques du **12 septembre 2010 à 7 heures au 28 février 2011 au soir.**

Espèces de gibier	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Chevreuil	Ouverture générale	Clôture générale	En chasse collective, la chasse n'est autorisée que les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés
Sanglier	Ouverture générale	Clôture générale	
Isard	Ouverture générale	21/11/2010 (massif de Jaoùt)	La chasse n'est autorisée que les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés Plan de chasse qualitatif : la classe d'âge « jeune » correspond à un animal dont la hauteur des cornes est inférieure à la hauteur des oreilles
Renard	Ouverture générale	Clôture générale	Mercredi, samedi, dimanche et jours fériés. Les autres jours, sous l'autorité du responsable cynégétique
Faisan	Ouverture générale	25/12/2010	Uniquement les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés <i>(* : sont interdits : le déterrage et la chasse avec chien)</i>
Lapin	Ouverture générale	02/01/2011	
Lièvre	03/10/2010	02/01/2011	
Grand tétras	19/09/2010	10/10/2010	
Marmotte*	19/09/2010	10/10/2010	

C'est la rentrée au Foyer

Les entraînements de basket ont repris :

- pour les seniors filles et cadettes, le vendredi à partir de 18h.30, sous la houlette d'Hervé Henry,
- pour les seniors garçons, le vendredi à partir de 21h.,
- pour les poussins, les entraînement reprendront le mardi 7 septembre à

18h.20 avec Luc Béchir. L'école de basket reprendra le samedi 11 sept. de 10h.30 à 12h. sous la responsabilité de messieurs Esquer et Chevalier. Deux matchs à ne pas rater : le 25 sept. (cadettes contre le scan), le 26 sept. (seniors filles contre st Jean de Luz). La section Pala, elle, tiendra son AG le samedi 25 septembre à 18h.

Pour toutes informations sur les diverses activités du Foyer Rural...

Sections membres	Responsables	Téléphone
Basket	Fabienne DUNAND	05.59.05.71.90
Pala	Christelle CORTEZ	05.59.05.85.64
Tennis	Bernadette LASSERRE	05.59.05.64.65
Fun bike	Henry LAZONDE	05.59.05.66.80
Marche	Norbert CLAVERIE	05.59.05.86.01
Président de l'association	Philippe CORTEZ	05.59.05.85.64

Musique pour les petits...



Les classes d'éveil musical qui se déroulent le samedi matin et qui s'adressent aux enfants de 4/5 ans d'une part et 6/7 ans

d'autre part, reprendront à partir du 2 octobre prochain. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter René DUFRECHOU au 06.88.30.71.40 ou par E-mail à rdufrechou@gmail.com.

A l'école...

Date des vacances scolaires 2010-2011

Rentrée : jeudi 2 septembre 2010

Toussaint : samedi 23 octobre 2010
jeudi 4 novembre 2010

Noël : samedi 18 décembre 2010
lundi 3 janvier 2011

Hiver : samedi 12 février 2011
lundi 28 février 2011

Printemps : samedi 9 avril 2011
mardi 26 avril 2011

Été : samedi 2 juillet 2011



Cette année, l'école de Louvie-Juzon comptera :

Classe de M LAÏN : 17 élèves,
Classe de Mme CASTAGNET : 18 élèves,
Classe de Mme LAYUS : 21 élèves le matin, 15 élèves l'après-midi,
Classe de M CLAVERIE : 26 élèves le matin, 22 l'après-midi.

Bonne rentrée à tous !

Tous en chœur !

Une chorale mixte va se créer à Louvie-Juzon, à l'initiative d'un groupe d'habitants désireux de se retrouver pour chanter.

Elle sera animée par un bénévole, musicien, et débutera au mois d'octobre.

Le répertoire sera varié (chanson, gospel, classique, etc.).

Tous les chanteurs et chanteuses amateurs (même débutants) sont les bienvenus dans une ambiance que l'on espère chaleureuse et décontractée. Les répétitions auront lieu toutes les semaines.

Les personnes intéressées sont invitées à participer à une réunion de présentation qui aura lieu le mercredi 6 octobre 2010 à partir de 20h., à la salle Lapuyade.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à téléphoner au 06.88.30.71.40 ou par E-mail à rdufrechou@gmail.com.



Louvie-Juzon s'est dotée d'un P.C.S. ...

La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile a confirmé le rôle essentiel du maire en matière de sécurité civile, en mettant à sa disposition de nouveaux moyens d'action pour lui permettre de gérer au mieux les crises auxquelles il pourrait être confronté. Il s'agit du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), et de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC). La loi a rendu le PCS obligatoire pour les communes comprises dans le champ d'application d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé. La commune dispose d'un PPRI approuvé le 19/04/2004.

Le PCS est un support pour l'exercice des pouvoirs de police du maire en cas d'événement de sécurité civile. Sa vocation est d'organiser les obligations des communes en matière d'information préventive et de gestion d'un sinistre : diffusion des recommandations de comportements, alerte des populations, soutien aux sinistrés et appui aux services de secours. Ce document a été élaboré par la Direction des Territoires et de la Mer

des Pyrénées Atlantiques - Atelier Ingénierie Haut Béarn et Soule - sous la direction du Maire et en étroite collaboration avec les différents services compétents dans le domaine de la sécurité des biens et des personnes. Concernant Louvie-Juzon, trois risques majeurs ont été identifiés : l'inondation, l'accident de transports de matières dangereuses et les feux de forêts. Vous trouverez ci-dessous des fiches action précisant les conduites que chacun aurait à tenir face à de tels événements. Dans le prochain journal, des précisions vous seront apportées à propos des conduites à tenir en cas de tremblement de terre ou en cas de tempête.

ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Avant (consignes de confinement)

- Prévoir un poste de radio à piles, des piles de rechange ainsi que le matériel nécessaire au confinement (adhésif et linge mouillé...)
- S'équiper d'eau en bouteille
- Choisir la pièce qui servira au confinement

Pendant

Sur place, si vous êtes témoin de l'accident

- Alerter les pompiers (18), la gendarmerie (17) ou le SAMU (15) en précisant si possible le lieu, le moyen de transport, le nombre de victimes, le numéro du produit et le code danger (mentionnés à l'avant et à l'arrière du véhicule) ainsi que la nature du sinistre
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie, puis s'éloigner
- Si un nuage toxique s'approche de vous, éloignez-vous le plus rapidement possible ou mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, en calfeutrants les ouvertures et les aérations
- En cas d'incendie, s'éloigner d'au moins 300 mètres et éviter la direction des fumées

Chez vous, une fois informés de la nature et de la gravité de l'accident

- Se confiner en bouchant toutes les entrées d'air pour éviter de respirer un produit toxique, avec du scotch épais
 - Arrêter la ventilation et la climatisation
 - Respirer à travers un linge mouillé si nécessaire
 - Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre
 - Ne pas fumer
 - Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils sont pris en charge par les enseignants

Après

- Attendre la consigne de fin d'alerte pour sortir
- Aérer le local de confinement
- Se laver et se changer en cas d'irritation

INONDATION

Lorsque l'inondation menace

S'informer des risques météorologiques

- Prévoir les gestes essentiels
 - Mettre les produits au sec
 - Surélever le mobilier
 - Amarrer les cuves
 - Faire une réserve d'eau potable
- Prévoir l'évacuation
 - Rassembler les papiers d'identité
 - Prévoir de l'argent, des vêtements chauds, des vivres, des médicaments
 - Ne pas téléphoner pour laisser les lignes libres pour les secours

Pendant la crise

Ecouter la radio pour connaître les consignes de sécurité et se tenir prêt à évacuer

- Fermer les portes et les fenêtres
- Couper le gaz et l'électricité
- N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre des autorités
- Gagner un point en hauteur pour attendre les secours dans les meilleures conditions
- Ne pas consommer l'eau du robinet
- Ne pas rester dans votre véhicule
- Ne pas traverser une zone inondée que ce soit à pied ou avec le véhicule
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, le personnel scolaire s'occupe d'eux

Après

- Aérer et désinfecter les locaux
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- S'informer sur la qualité de l'eau du robinet avant de la consommer

Clin d'œil du temps passé

Séance du 1er septembre 1834

Le Conseil Municipal de Louvie-Juzon, vu l'avis du comité communal, vu la confiance que le sieur Martin Mésence s'est attirée par sa conduite et sa capacité depuis deux ans qu'il exerce les fonctions d'instituteur dans notre commune demande à l'unanimité qu'il soit nommé instituteur communal.



Séance du 10 juin 1883

Le Conseil vote un budget de 200 F pour l'inauguration du chemin de fer de Buzy à Laruns, somme qui incombera à la Commune.

FEUX DE FORETS

Avant

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- Prévoir les moyens de lutte (point d'eau, matériels...)
- Débroussailler autour des maisons
- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture
- En matière d'écobuage, dépôt en mairie de l'imprimé réglementaire dans les délais suffisants avant l'opération proprement dite.

Pendant

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- Informer les pompiers (18)
- Si possible attaquer le feu
- Rechercher un abri en fuyant dos au feu
- Respirer à travers un linge humide

En voiture : ne pas sortir

Dans un bâtiment :

- Ouvrir le portail du terrain
- Fermer les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur)
- Fermer et arroser volets, portes et fenêtres
- Occulter les aérations avec des linges humides
- Rentrer les tuyaux d'arrosage

Après

- Eteindre les foyers résiduels

Heures d'ouverture et coordonnées de la Mairie :

Christine et Laurence vous accueillent de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h. les lundis, mercredis et vendredis ; de 9h. à 12h. les mardis et jeudis.

Permanence du Maire :

le vendredi toute la journée.

MAIRIE - 64260 LOUVIE-JUZON

Tél. 05 59 05 61 70

Fax 05 59 05 74 56

Email : mairie.louvie@orange.fr

Site : louvie-juzon.fr